

VELCAN

COMMUNIQUE DE PRESSE

Luxembourg, le 22 février 2018

VELCAN : PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux articles 241-1 et 242-2 du règlement de l'Autorité des Marchés Financiers, ce document décrit le programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 28 juin 2017, dont la mise en œuvre a été décidée par le Conseil d'administration.

1. Date de l'assemblée générale des actionnaires qui a autorisé le programme de rachat

L'autorisation de rachat par la Société de ses propres actions a été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2017 (8ème résolution). Elle est mise en œuvre sur décision du Conseil d'administration du 14 février 2018.

2. Répartition par objectifs des titres de capital détenus à ce jour

A ce jour, la Société auto-détient 337 069 actions, soit 5,10% du capital, dont la répartition par objectif est la suivante :

Annulation d'actions	159 819
Remise d'actions lors de l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital	27 250
Couverture de plans d'options ou de plans d'attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux	150 000
Contrat de liquidité	-
Remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe	-

3. Objectifs du programme de rachat

Le programme de rachat a pour objectif le rachat d'actions de la Société auprès d'actionnaires minoritaires souhaitant les vendre aux conditions de marché actuelles, mais n'y trouvant pas la liquidité suffisante, en vue de leur annulation.



4. Part maximale du capital, nombre maximal de titres, caractéristiques des titres à acquérir, prix maximum d'achat et autres modalités

Dans le respect des limites votées à la 8ème résolution de l'Assemblée General Mixte du 28 juin 2017, le programme de rachat sera mis en œuvre dans les conditions suivantes :

- le nombre maximum d'actions que la Société pourra détenir suite aux acquisitions ne pourra pas excéder la limite de 10% (dix pour cent) des titres composant le capital social ;
- compte tenu des 337 069 actions actuellement auto-détenues par la Société et qui représentent 5,1% du capital, la Société pourra acquérir, à ce jour, un nombre maximum de 323 475 actions représentant 4,9% du capital social ;
- le prix d'achat par action sera égal au cours de bourse au jour de l'acquisition, y compris en cas d'opérations sur bloc qui pourront être réalisées sur le marché ou de gré à gré ;
- le prix maximum d'achat par action est de neuf euros et cinquante cents (EUR 9,5), hors frais d'acquisition ;
- compte tenu de ce qui précède, le montant total maximal que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 3.073.014 euros, hors frais d'acquisition ;
- les actions de la Société sont des actions ordinaires, toutes de même catégorie, cotées sur le marché Euronext Growth Paris (ISIN FR0010245803) ;
- les rachats seront effectués par un prestataire de services d'investissement indépendant auquel sera confiée la tâche de mettre en œuvre le programme de rachat, au nom et pour le compte de la société, en fonction des conditions de marché et en veillant à ne pas perturber ce dernier.

5. Durée du programme

18 mois à compter du 22 février 2018, conformément à l'autorisation donnée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2017, soit au plus tard jusqu'au 22 août 2019.

6. Autres informations

- Contrat de liquidité : aucun contrat liquidité n'est en place à la date du présent descriptif.
- La Société n'utilisera pas de produits dérivés dans le cadre du programme.

* * *



A propos de Velcan:

Velcan est un holding d'investissement basé au Luxembourg et fondé en 2005, opérant en tant que producteur d'électricité indépendant dans des pays émergents et gérant un portefeuille mondial d'actifs financiers.

La Société possède et exploite une centrale hydroélectrique de 15 MW au Brésil, qu'elle a développée et construite en 2009. Son principal projet énergétique en cours de développement est une cascade de concessions hydroélectriques située en Inde et totalisant 571 MW. Le Groupe dispose également d'un projet plus petit de 18 MW en Indonésie.

Les concessions hydroélectriques fournissent de longues périodes de génération de trésorerie mais l'issue de leur développement est incertaine et de nombreuses années sont nécessaires pour amener ces projets à maturité dans les pays émergents: cela requiert des études de terrain dans des endroits reculés, l'obtention des autorisations et permis nécessaires et les acquisitions foncières, dans un environnement politique et réglementaire qui peut être instable ou très ralentissant. En parallèle, Velcan gère activement sa trésorerie en investissant dans les instruments financiers cotés et des opérations de private equity.

Le siège de Velcan est à Luxembourg, avec des bureaux administratifs et financiers à Singapour et à Maurice. L'équipe dédiée au développement de la cascade hydroélectrique indienne est basée à New Delhi et sur le site du projet (Arunachal Pradesh).

La société a été lancée il y a plus de 10 ans par son actionnaire de référence, Luxembourg Hydro Power SA, détenu par l'équipe dirigeante de Velcan.

Velcan est cotée sur le marché Euronext Growth Paris (Euronext Growth / Ticker ALVEL / ISIN FR0010245803).

Velcan n'a jamais effectué d'offre publique au sens de la directive 2003/71 / CE du Parlement européen et du Conseil.

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations prospectives relatives au potentiel des projets en cours et/ou des projets dont le développement a débuté. Ces informations constituent des objectifs rattachés à des projets et ne doivent en aucun cas être interprétées comme des prévisions directes ou indirectes de bénéfice. L'attention du lecteur est également attirée sur le fait que la réalisation de ces objectifs dépend de circonstances futures et qu'elle pourrait être affectée et/ou retardée par des risques, connus ou inconnus, des incertitudes et divers facteurs de toute nature, notamment liés à la conjoncture économique, commerciale ou réglementaire, dont la survenance serait susceptible d'avoir un effet négatif sur l'activité et les performances futures du groupe.

Ce communiqué ne constitue pas une offre au public ni une invitation adressée au public ou à des investisseurs qualifiés dans le cadre d'une quelconque opération de placement. Ce communiqué ne constitue ni une offre de valeurs mobilières ni une sollicitation d'ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, ni dans aucun autre pays.